

Ecole



Blum

Jeanne 

**PRESENTATION DE LA FORMATION
CAP AEPE
Accompagnement Educatif Petite Enfance
En contrat de professionnalisation
Ou contrat d'apprentissage**

Le CAP AEPE est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Il remplace le CAP Petite enfance instauré en 2005.

- Public visé : tout public titulaire ou non d'un diplôme de l'éducation nationale pour être dispensé des matières générales
- Effectif : 18
- Recrutement sur entretien individuel ; prévoir 3 photos d'identité, votre CV et une lettre de motivation

19 rue Victor Hugo
78350 Jouy-en-Josas
tél : 01 39 46 58 67
fax : 01 39 46 18 85
ecole.j.blum@wanadoo.fr
www.ecolejeanneblum.fr

Centre de formations sanitaires et sociales
Aide-Soignant - Auxiliaire de Puériculture
Assistant de Vie aux Familles - Accompagnant Educatif Petite Enfance
Association déclarée - SIRET 301 790 986 00022
OF enregistré sous le n°11780275474 - APE 8559B

Du 5 septembre 2022 au 2 juin 2023

- 449 h en centre réparties sur 4 matinées :
Lundi-mardi-jeudi de 9h30 à 13h00 et vendredi de 9h00 à 13h00
 - 322 h pour les candidats dispensés des matières générales.
 - Stage du 30/01/2023 au 24/2/2023 :
Les matinées des lundi-mardi-jeudi-vendredi
 - et du 27/02/2023 au 3/03/2023 :
à temps complet en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant ou en Ecole Maternelle.
- L'école Jeanne Blum accompagne les élèves dans leur recherche de stage
- 384 h minimum chez un employeur du secteur de la petite enfance

Définition du métier :

Le titulaire du CAP AEPE assure l'accueil des enfants de 0 à 6 ans. Il les aide à acquérir leur autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice), participe à leur développement affectif et intellectuel et contribue à leur éveil.

Pour cela, il assure des activités d'animation et d'éveil, des activités de soins du quotidien et collabore avec les parents et les autres professionnels. En outre, il assure l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements.

Secteurs d'activité :

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : crèche, halte-garderie, jardin d'enfants
- En écoles maternelles en temps qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé Ecole Maternelle)
- En Accueil Collectif de Mineurs (ACM) : centres de loisirs maternels, centres de vacances
- A son domicile en demandant un agrément d'assistante maternelle ou en MAM (Maison Assistantes Maternelles) une fois l'agrément obtenu.
- Au domicile des parents

PROGRAMME

La formation CAP AEPE permet de développer des compétences transversales et spécifiques par l'acquisition de certaines activités :

Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels

Activités spécifiques aux différents contextes d'exercice professionnels

- Exercer son activité en école maternelle
- Exercer son activité en établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie...) et en accueil collectif des mineurs (centre de loisirs)
- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

Pour pouvoir passer les épreuves du CAP AEPE, le candidat doit justifier de 448 heures d'expériences professionnelles ou de stages auprès d'enfants âgés de 0 à 6 ans dont au moins une période auprès d'enfants âgés de 0 à 3 ans

Ces 448 h sont obtenues de la manière suivante :

- 352 h grâce aux heures du contrat de professionnalisation.
- 96 h grâce au stage en établissement d'accueil du jeune enfant ou en école maternelle.

LES MODALITES D'EVALUATION

Les épreuves du CAP AEPE sont composées :

➤ **Des épreuves professionnelles :**

- EPI : Accompagner le développement du jeune enfant, incluant la PSE (Protection Santé Environnement). Coefficient 7, dont 1 pour la PSE.

Epreuve orale de 25 mn avec 2 fiches à réaliser

- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif. Coefficient 4.
Epreuve écrite d'une durée d'1h30

- EP3 : exercer son activité en accueil individuel. Coefficient 4.
Epreuve orale de 25 mn avec un temps de préparation de 1h30
Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire

➤ **Des épreuves générales :**

- Epreuve EGI (coef 3)

- français, histoire, géographie, enseignement moral et civique

- Epreuve EG2 (coef 2)

- mathématiques, physique, chimie

- Epreuve facultative : langue vivante

MODALITES D'INSCRIPTION A L'ECOLE JEANNE BLUM

Faire parvenir à l'école Jeanne Blum avant le 30 juin 2022

➤ La fiche d'inscription dûment remplie.

➤ La photocopie des diplômes en votre possession.

➤ Un chèque de 30 € à l'ordre de l'école Jeanne Blum pour frais d'études du dossier de candidature (frais non remboursable).

➤ Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

➤ 3 photos d'identité.

➤ un CV et une lettre de motivation

Photo à coller

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION CAP AEPE

NOM |de jeune fille _____

PRENOM _____

NOM D'EPOUSE _____

DATE DE NAISSANCE _____

NATIONALITE _____

LIEU DE NAISSANCE _____ **SEXE** F M

SITUATION FAMILIALE _____

NOMBRE D'ENFANT : _____ âge des enfants _____

ADRESSE _____

_____ **Code Postal** _____ **Ville** _____

TELEPHONE _____ **Portable** _____

Adresse MAIL _____

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom _____ **Portable** _____

Diplômes obtenus : _____

Je soussigné(e) _____ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

A _____

Le _____ Signature